



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

portant sur l'autorisation de vente au déballage du 20 novembre 2023 au 03 janvier 2024
dans la galerie marchande du Centre Commercial CARREFOUR
sis Porte des Flandres - avenue Nelson MANDELA à AUCHY-les-MINES
à la demande d'ALMIA MANAGEMENT à BOULOGNE BILLANCOURT

Monsieur le Maire d'AUCHY-les-MINES,

N° 245/2023

Vu le Code du Commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1978 relatif aux ventes au déballage ;

Vu l'article 54 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie du code du commerce ;

Vu la demande présentée par Madame Bérénice BRUNET, Responsable d'ALMIA MANAGEMENT – dont le siège social est situé 58 avenue Emile ZOLA à BOULOGNE BILLANCOURT 92100, en date du 02 octobre 2023, sollicitant l'autorisation d'une vente au déballage dans la galerie marchande du centre commercial de l'Hypermarché qui se déroulera du 20 novembre 2023 au 03 janvier 2024 ;

Considérant le caractère temporaire de la vente projetée ;

Considérant que la surface utilisée pour cette vente est inférieure à 300 m² ;

ARRETE :

Article 1^{er} - Madame Bérénice BRUNET, Responsable d'ALMIA MANAGEMENT, est autorisée à organiser une vente au déballage (moins de 300 m²) dans la galerie marchande du Centre commercial CARREFOUR sis ZAL du Parc de la Porte des Flandres à AUCHY-les-MINES :

↪ du 20 novembre 2023 au 03 janvier 2024.

Article 2 - La vente autorisée à l'article 1^{er} ne pourra porter que sur les articles suivants :

↪ Denrées alimentaires, déco, mode, bijoux, cosmétique, accessoires, jeux, loisirs, bien-être, sapins.

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville d'AUCHY-les-MINES,
Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

↪ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de l'Artois à ARRAS –

↪ Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais -

La notification du présent arrêté sera effectuée à l'intéressée après visa des services de la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à AUCHY-les-MINES, le 23 octobre 2023

Monsieur le Maire,

Jean-Michel LEGRAND
